
Shoah et rire gras : la réception de la BD *Hitler = SS*

JONATHAN HAUDOT

Docteur en Sciences de l'information et
de la communication. Centre de recherche sur
les médiations, Université Paul Verlaine, Metz.

Shoah et rire, deux termes de prime abord incompatibles, une association moralement impensable compte tenu de la gravité de l'événement, de la sacralité de sa mémoire. Pour autant, aussi incongrue que puisse paraître une telle union, elle n'en est pas moins constitutive du souvenir de cette tragédie. D'une part, au cœur de la sphère privée, chez certains survivants, rire du génocide a aidé à évacuer ou à atténuer temporairement la douleur résultant de cette extermination, comme en témoigne, entre autres rescapés, Simone Veil :

Les gens disent : « L'humanité n'a pas été capable de ça ! » Alors on met en doute la parole des survivants. D'où ce besoin [...] que nous avons et dont personnellement je me souviens, de nous retrouver avec des petits groupes de camarades et d'en parler d'une manière [...] que l'on peut prendre pour du cynisme ou pour une certaine indifférence, mais qui au fond, est la seule façon de surmonter son émotion. Avec quelquefois même un humour noir terrible!

D'autre part, le rire constitue également l'essence de plusieurs œuvres et discours évoquant la Shoah au sein de l'espace public. Respectivement réalisés par Roberto Benigni et Radu Mihaileanu, les films *La vie est belle* (1998) et *Train de vie* (1998) demeurent les productions emblématiques de ce type d'approche dans le milieu cinématographique. De même, sans revendiquer l'exhaustivité, les exemples d'allusions au génocide via le prisme humoristique ne manquent pas non plus en littérature : *La danse de Genghis Cohn* (1967) de Romain Gary, *Le nazi et le barbier* (1971) signé Edgar Hilsenrath ou encore la bande dessinée *Hitler = SS* scénarisée par Jean-Marie Gourio et dessinée par Philippe Vuillemin. En France, la composante comique de cette dernière

[1] Esther Mujawayo, Souâd Belhaddad, *Survivantes. Rwanda – Histoire d'un génocide*, suivi de « Entretien croisé entre Simone Veil et Esther Mujawayo », La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005, p. 284.

proposant une multitude de saynètes et d'illustrations humoristiques relatives à la destruction des Juifs d'Europe a d'ailleurs connu une réception des plus sévères. Si les autres œuvres précédemment citées ont généré des polémiques et fait l'objet de féroces condamnations formulées par divers acteurs (historiens, survivants, pairs, « simples » lecteurs ou spectateurs, etc.) investissant les médias ou sollicités par ceux-ci afin d'y communiquer un jugement d'ordre technico-esthétique-éthique vis-à-vis de l'emploi de l'humour², au-delà de ce type d'attaques publiques, la réception d'*Hitler = SS* se caractérise aussi et surtout par une condamnation d'ordre judiciaire. En effet, sanction il y a eu pour l'éditeur Gilles Moreau et les auteurs d'*Hitler = SS*, qui ont respectivement été poursuivis et condamnés par la justice française pour « injures raciales » et « complicités d'injures raciales » et ce, suite à une plainte déposée par de multiples « associations de déportés, par la Licra [la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme], par le Crif [le Conseil représentatif des institutions juives de France], et divers groupements juifs³ [...] ».

Dans l'historiographie du média, le récit de cette condamnation demeure vague et certaines informations sont même contradictoires. En l'occurrence, d'après Philippe Mellot : « le jugement final [a] débout[é] » les « associations qui ont tenté de [...] faire interdire⁴ » l'œuvre. Pourtant, aux dires de Philippe Vuillemin lui-même, il aurait perdu son procès ou plutôt ses procès. Interviewé par *Les Inrockuptibles* en 1996, le dessinateur raconte : « il y a eu trois procès : on a perdu le premier, après on a gagné, et pour le dernier, c'était le franc symbolique⁵. » Une version qu'il réitère auprès de Numa Sadoul lui consacrant un ouvrage en 2000 : « Il y a eu un procès qui s'est déroulé en trois parties. Le premier procès, on l'a perdu ; en appel, on a gagné ; et en cassation, on nous a dit en gros qu'il ne fallait pas s'amuser avec ces choses-là et se conduire en gens responsables⁶... » Toutefois, à la lecture des décisions de justice émanant de la Cour d'appel et de la Cour de cassation⁷, il s'avère que les propos de Philippe Mellot et de Philippe Vuillemin sont erronés puisque les documents officiels indiquent que l'éditeur et les auteurs ont gagné la première instance en correctionnelle,

[2] Pour une retranscription ou une analyse des débats provoqués par ces diverses œuvres voir : Jérôme Burtin, « Shoah, Comédie et représentations », *Cahier international. Études sur le témoignage audiovisuel des victimes des crimes et génocides nazis/International Journal. Studies on the audio-visual testimony of victims of the Nazi crimes and genocides*, n°6, juin 2001 ; Aurélia Kalisky, « Mystères de la satire : Rire gris et humour barbare dans deux romans "après Auschwitz" », in Andréa Lauterwein (dir.), *Rire, Mémoire, Shoah*, Éditions de l'éclat, Paris-Tel Aviv, 2009, p. 157-177 ; Jacques Walter, *La Shoah à l'épreuve de l'image*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 153-194.

[3] Numa Sadoul, *Vuillemin. Entretiens avec Numa Sadoul*, Bruxelles, Éd. Niffle-Cohen, 2000, p. 145.

[4] Collectif, *BD guide. Encyclopédie de la bande dessinée internationale*, Paris, Éd. Omnibus, 2003, p. 1158.

[5] Christophe Derouet, « Vuillemin – J'aime quand c'est baveux », interview, *Les Inrockuptibles*, 24 janvier 1996.

[6] Numa Sadoul, *Vuillemin. Entretiens avec Numa Sadoul*, op. cit., p. 144-145.

[7] Arrêt Cour d'appel de Paris n° 89/6611 prononcé publiquement le jeudi 26 avril 1990 par la 11^e Chambre des appels correctionnels, Section B et Arrêt Cour de cassation de Paris n° 90-83.931 N prononcé publiquement le 2 octobre 1990 par M. Berthiau, conseiller doyen, ffons de président. Pour l'acquisition des copies de ces décisions de justice, je remercie chaleureusement M^e Nathalie Ferrant, Avocate près la Cour d'appel de Paris, Professeur de droit à l'Institut d'Études Politiques de Paris – Sciences Po.

puis ont perdu en appel et que la Cour de cassation a confirmé le jugement de celle d'appel de Paris les condamnant chacun à 2000 francs d'amende et aux règlements des frais de justice.

La présente contribution retranscrit donc et interprète, à la lumière d'une mise en résonance avec le contexte d'émergence d'*Hitler = SS*, les arguments avancés au cours des débats et procès découlant de la publication de la BD de Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio. Pour ce faire, cette étude s'appuie sur les décisions de justice synthétisant l'argumentation proposée par chacune des parties en vigueur durant les audiences publiques, avec les articles de presse et interviews couvrant la parution d'*Hitler = SS* ou revenant sur les procès relatifs à celui-ci. Concrètement, cette contribution expose et décrypte les trois grands axes de la réception de ce titre, à savoir : le récit de la genèse de l'album comme discours de justification des auteurs incriminés, l'utilisation de la caricature et de la satire comme siège d'ambiguïtés interprétatives et enfin, la remise en cause du mode de diffusion de cette bande dessinée.

LES ORIGINES D'*HITLER = SS* : LA GENÈSE ACCUSATRICE

Que ce soit lors du premier procès qui s'est tenu le 31 mai 1989 devant la dix-septième Chambre du tribunal correctionnel de Paris, que ce soit durant l'audience publique qui s'est déroulée le 1^{er} mars 1990 à la onzième Chambre des appels correctionnels de Paris ou que ce soit à l'occasion d'interviews revenant sur *Hitler = SS*, Philippe Vuillemin déplore à chaque fois une incompréhension des intentions et objectifs de sa BD. Il conserve d'ailleurs beaucoup d'amertume de s'être vu poursuivi et condamné pour « complicité d'injures raciales » car, déclare-t-il, « [il sait] bien [qu'il n'est] pas raciste ni antisémite⁸ » et a dès lors toujours estimé inutile de faire son *mea-culpa*⁹. Cependant, contraints de se justifier devant la Justice française et l'opinion publique, Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio ont bien dû répondre à cette accusation de racisme. Pour cela, ils ont, semble-t-il, opté pour une défense articulée selon trois points : l'opposition publique des auteurs au Front National, les soutiens publics dont ils bénéficient lors des procès et les origines d'*Hitler = SS*.

Plus précisément, le passé de provocateurs des deux artistes vis-à-vis de l'extrême droite française est d'abord mis en avant. Comme le relaie *Le Monde* à l'époque, il est rappelé que « Jean-Marie Gourio, coupable d'avoir affiché la photo de Jean-Marie Le Pen dans son journal *Zéro*, accompagné des qualificatifs les plus injurieux sous le titre *Le Pen, c'est ça*, a [...] été poursuivi par le leader du Front National pour diffamation¹⁰. » L'évocation de tels antécédents judiciaires tendait manifestement à

[8] Mathieu Lindon, « L'androgynie au trait baveur », *Libération*, 20 mars, 1995.

[9] Mathieu Lindon, « L'androgynie au trait baveur », *op. cit.*

[10] Anne Chemin, « Le "Hitler = SS", de Vuillemin et Gourio, en correctionnel. Les limites du second degré », *Le Monde*, 3 mars 1989.

remettre en cause la légitimité des procédures entamées après la parution d'*Hitler = SS*. En effet, comment peut-on sérieusement prétendre considérer comme racistes des artistes s'étant opposés au FN au point de risquer des sanctions judiciaires ? Ces dernières ne prouvent-elles pas la sincérité et la détermination de Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio dans leur lutte contre le racisme et la xénophobie ? *Grosso modo*, les accusations visant l'éditeur et les auteurs sont donc positionnés comme irrecevables car paradoxales au vu des actions antérieurement menées par les pères d'*Hitler = SS*.

De plus, comme annoncé *supra*, cette entreprise de discréditation du bien-fondé de l'accusation, en en soulignant le caractère paradoxal, est renforcée par l'intervention dans les débats de personnalités prenant fait et cause pour le duo Vuillemin/Gourio et Gilles Moreau. Ces derniers comptent dans les rangs de leurs adjouvants trois soutiens des plus symboliques : M^c Thierry Lévy assure leur défense, Jérôme Lindon, directeur des éditions de Minuit et ancien résistant récuse dans une lettre le « caractère pronazi » d'*Hitler = SS*¹¹ et, surtout, Gotlib, dont le père a été déporté et tué en camp¹², admet être choqué par la BD de Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio, mais les soutient au nom de la liberté de la presse. Quelles que soient les motivations de ces trois personnalités, leur présence aux côtés des accusés contribue à malmener l'allégation de racisme anti-juif compte tenu des liens existants entre ses trois défenseurs avec la Seconde Guerre mondiale, le judaïsme et la Shoah.

Outre les opinions des auteurs à l'égard de l'extrême droite et la manifestation de soutiens qui contribueraient à troubler une potentielle vision manichéenne et simpliste de l'affaire, pour définitivement invalider la plainte, les accusés en reviennent aux fondements d'*Hitler = SS* : des origines qui seraient basées sur une double dénonciation qui, d'une part, prouveraient que le binôme Vuillemin/Gourio est victime d'une mauvaise interprétation de sa BD et qui, d'autre part, inverseraient les rôles en positionnant les plaignants comme les vrais responsables d'actes injurieux dont *Hitler = SS* ne serait que la monstration.

Pour cela, Philippe Vuillemin spécifie que sa BD a été pensée comme une satire de la martyrologie et dénonce également la concurrence des victimes au sens où l'exprime Jean-Michel Chaumont : « Il ne s'agit pas d'une histoire entre les nazis et leurs victimes, mais d'une histoire des victimes entre elles et dans leurs rapports complexes avec les États et les sociétés civiles de l'après-guerre¹³. » En l'occurrence, *Hitler = SS* serait né suite à une injustice perpétrée dans les milieux de la mémoire à l'encontre des homosexuel(le)s victimes du nazisme :

[11] Anne Chemin, « Le "Hitler = SS", de Vuillemin et Gourio, en correctionnel. Les limites du second degré », *art. cit.*

[12] Gotlib, *J'existe, je me suis rencontré*, Paris, Flammarion, 1993.

[13] Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes* [1997], Paris, La Découverte, 2002, p. 18.

Tout a commencé en 1983 ou 1984. Il y avait une commémoration à Lyon et la même chose à Paris. Des anciens déportés, donc des juifs, mais aussi des anciens combattants, résistants, manifestaient devant leurs monuments. Des pédés avaient voulu se joindre à eux et il y en a un qui s'est fait éjecter parce qu'il était homosexuel... On avait lu ça dans les journaux. La première histoire de *Hitler = SS*, c'était ça. Je me suis dit « Il y a un filon, quelque chose à faire ». À l'époque, Gourio et moi étions un peu crétins. On n'associait pas obligatoirement les juifs et les camps de concentration. Des mecs ont vu ces histoires-là, où on mettait les bourreaux et les victimes dans le même sac. On avait une dent contre la « martyrologie » : faire d'un mec qui meurt un martyr, c'est s'en servir comme un étendard. Ce côté symbolique, je trouve ça déplorable. Je n'aime pas les symboles, ce sont des trucs qui me font peur car tu as l'impression que tu peux traîner des foules énormes derrière. Nous, on disait « Un vrai martyr, on le prend, on le met au mur, on le fusille et il chie dans son calbut comme tout le monde¹⁴. »

Cette version, Philippe Vuillemin la réitère en 2000 face à Numa Sadoul :

Il faut remettre [*Hitler = SS*] dans son contexte de départ et préciser pourquoi on a conçu cette bande. Il y avait eu deux défilés d'anciens déportés, un à Paris et un à Lyon, où des associations de déportés avaient organisé une commémoration autour du monument aux morts. Donc, tous les anciens déportés étaient là, tous... sauf les homosexuels ! Ils avaient tout simplement viré les étoiles roses, comme d'habitude : Pas de pédés chez nous ! Or, avec Gourio, ça nous avait choqués. Qu'est-ce que c'est que ce bordel ? Ils se comportent exactement comme leurs bourreaux ?... Alors la première histoire qu'on a faite partait de cette indignation. Après, on s'est aperçu que c'était un filon. [...] Du coup, on a tout mélangé, martyrs, bourreaux... [...] Et puis on s'en prenait aussi – surtout – à la martyrologie [...]. Nous on montrait que quand on colle un mec contre un mur et qu'on le fusille, il y a neuf chances sur dix pour qu'il chie dans son bénard et qu'il n'ait pas envie de crever. Le martyr absolu n'existe pas¹⁵ !

De ce fait, le récit de la genèse d'*Hitler = SS* proposé par Philippe Vuillemin attesterait que ce titre n'est ni négationniste, ni révisionniste, ni antisémite et ce, bien au contraire puisque, tout d'abord, les protagonistes centraux n'en seraient pas initialement les Juifs, mais les victimes en général de la guerre et de la politique hitlérienne. Des victimes dont le duo Vuillemin/Gourio refuse, de plus, la martyrologie travestissant la vérité, exploitant et manipulant le malheur d'autrui pour générer des symboles et des propos susceptibles d'altérer la réalité. Mais surtout, en présentant l'exclusion des déportés homosexuels à des commémorations comme point de départ d'*Hitler = SS*, en tenant un discours dénonçant par le biais de cette anecdote que la représentativité des victimes, et donc leur représentation, se fonde sur du sectarisme pratiqué par les milieux communautaires et relatifs à la mémoire, les auteurs d'*Hitler*

[14] Christophe Derouet, « Vuillemin – J'aime quand c'est baveux », *op. cit.*

[15] Numa Sadoul, *Vuillemin. Entretiens avec Numa Sadoul*, *op. cit.*, p. 145.

= SS se servent de ces dérives en les généralisant pour les imputer implicitement aux associations les attaquant : comment celles-ci peuvent-elles oser porter plainte pour racisme alors qu'elles pratiquent également des actes discriminatoires ? Une discrimination mémorielle responsable de la création d'*Hitler = SS* et qui ne serait donc pas à percevoir comme une injure mais comme l'expression de l'indignation de deux artistes face à une réelle injure, face à une réelle injustice.

L'HUMOUR : SIÈGE D'AMBIGUÏTÉS INTERPRÉTATIVES

Pour faire part de leur colère, Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio ont choisi leur mode d'expression habituel : l'humour par le texte et le dessin. Concernant ce dernier, Philippe Vuillemin est l'inventeur de « la ligne crade ». À l'opposé de la célèbre « ligne claire », style « qui se caractérise par un trait linéaire et par un dessin extrêmement dépouillé¹⁶ » tels ceux que signèrent Hergé et Edgar P. Jacobs, la ligne crade se distingue, pour citer Yves-Marie Labé, par « [un] dessin au trait épais, [des] couleurs franches, [et des] personnages aux difformités caricaturales imprégnés d'un humour de bistrot ou de salle de garde¹⁷. » Tout au long de sa carrière, la griffe de Philippe Vuillemin a consisté en une intention comique à dessiner « sur un calque



ILL. 1 / Jean-Marie Gourio et Philippe Vuillemin, *Hitler = SS*, publié dans Hara-Kiri en 1986 et réédité par les éditions Loempia / Magic-Strip en 1990 (DR)

[16] Collectif, *BD guide. Encyclopédie de la bande dessinée internationale*, op. cit., p. 1510.

[17] Yves-Marie Labé, « Les Sales Blagues de l'Écho », *Le Monde*, 14 mars 1999.

et [à] gratt[er] la feuille¹⁸ » pour obtenir un trait « gras », « baveux¹⁹ » pour son dessin accentuant à outrance l'apparence et l'attitude de ses personnages au service de situations vulgaires, aux propos et à l'action politiquement incorrects.

C'est donc en mobilisant la satire et la dérision que le duo Vuillemin/Gourio a construit ses représentations de la Shoah dans *Hitler = SS*, qui se caractérise alors par un contenu à l'humour satirique combinant grotesque, caricature, humour noir et burlesque au sens littéraire du terme, c'est-à-dire « jouant sur le contraste entre la noblesse du sujet et la bassesse du ton adopté²⁰. » Autrement dit, les auteurs ont inscrit leur approche dans la grande veine comique du rire gras des années 70 et 80 popularisée et incarnée par le journal *Hara-Kiri*, « journal bête et méchant » créé par François Cavanna et le professeur Choron – au sein duquel a été prépublié *Hitler = SS* (voir *infra*) –, par Jean-Marie Reiser et également Coluche. Tous se démarquent en formulant un discours satirique s'attaquant aux bonnes mœurs, malmenant et brisant des tabous. Tous cultivent un « humour ne connai[ssant] pas de bienséantes frontières à respecter, [pour lequel] tous les sujets lui sont bons, tous et surtout ceux dont on ne doit pas parler, ou à voix basse, et les paupières baissées, et avec des trémolos dans la voix²¹... » En conséquence, ayant pour coutume de se moquer des grands thèmes et événements en les tournant en dérision, Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio ont pu concevoir comme une cible de choix la Shoah dont la mémoire s'impose de plus en plus au cœur de la société française et de ses médias depuis le procès d'Adolf Eichmann qui a entraîné une libération de la parole du témoin²².

Toutefois, si la satire et toute la causticité qu'elle implique sont en vogue à l'époque constituant l'âge d'or du rire gras, aborder la Shoah par le biais de la ligne crade provoque un malaise dans l'espace public. Sans condamner le titre, la presse qualifie l'album d'« impitoyable²³ », d'« insupportable²⁴ », les plaisanteries des « plus ignobles, [des] plus insoutenables²⁵ » et « Reiser et ses complices d'Hara-Kiri n'[ont] jamais côtoyé l'abjection d'aussi près, ils n'[ont] jamais été aussi loin dans le sacrilège²⁶. » Quant à l'accusation, lors du procès en correctionnel, devant les magistrats « esquissant une grimace », ayant « un mouvement de dégoût face à cette bande dessinée », « M. Claude Pernollet parl[e] [...] d'« un scandale à l'état pur », de dessins « outrageants »,

[18] Christophe Derouet, « Vuillemin – J'aime quand c'est baveux », *art. cit.*

[19] Termes employés par Philippe Vuillemin lui-même : *Ibid.*

[20] François Nourissier, *Dictionnaire des genres et notions littéraires*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 89.

[21] Rodolphe, « Hitler = SS », *Charlie & Pilote*, 14, mai 1987, p. 78.

[22] Nicolas Weill, Annette Wiewiorka, « La construction de la mémoire de la Shoah : les cas français et israéliens », in André Kaspi [dir.], *Les cahiers de la Shoah*, Paris, Liana Levi, 1994, p. 162-191.

[23] Anne Chemin, « Le "Hitler = SS", de Vuillemin et Gourio, en correctionnel. Les limites du second degré », *art. cit.*

[24] *Ibid.*

[25] Groensteen T., 1987, « Un certain malaise », *Le Monde*, 27 mars.

[26] *Ibid.*

“méprisants”, “grossiers” », avant d’ajouter qu’« il y a des limites [...]. Dans cet ouvrage, elles sont dépassées » rapporte la journaliste Anne Chemin²⁷. En résumé, *Hitler = SS* est plus ou moins franchement interprété et désigné comme blasphématoire, « insult[ant] [...] ce qui est considéré comme sacré et respectable²⁸. » D’une part, cette interprétation proviendrait du fait que cette BD va à l’encontre de la tendance représentationnelle dominante qui définit comme inconcevable de traiter le génocide juif avec humour, une conception implicitement formulée et majoritairement acceptée depuis la fin de la guerre tant elle ferait appel au bon sens. En effet, comme le rappelle la chercheuse Aurélia Kalisky :

On a retenu la leçon : depuis 1944, et la publication d’un texte d’Adorno qui devait connaître le succès que l’on sait, l’art en général et la littérature en particulier sont entrés dans ce que l’on perçoit depuis, à tort ou à raison, comme un « après » où les droits de l’artiste se voient limités, ou du moins réfléchis à l’ombre de la Catastrophe. [...] À l’intérieur d’un système d’interdits resté sourd au témoignage, en particulier au témoignage littéraire, la question de l’humour face à la Shoah a rarement été la cible du discours critique. Comme si son décalage était si manifeste que point n’était besoin de l’interdire²⁹.

Et ce décalage a pu s’avérer d’autant plus troublant pour les lecteurs d’*Hitler = SS* encore marqués par le documentaire *Shoah* (1985) réalisé par Claude Lanzmann et sorti environ deux ans seulement avant l’album de Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio. La proximité de l’apparition au sein de l’espace public de ces deux œuvres dont celle de Claude Lanzmann a très vite était perçue comme le monument de la mémoire de la barbarie nazie a pu contribuer au trouble manifesté dans la presse et au tribunal. Le fait que cette BD soit parue après *Shoah* a pu amplifier le choc ressenti par certains récepteurs n’hésitant pas alors à s’insurger contre sa publication, tout comme d’autres lecteurs ont alors pu douter de la justesse, de la légitimité d’approche du binôme Vuillemin/Gourio et se sont, de ce fait, montrés moins enclin à défendre l’idée d’un possible « rire de tout ».

En réponse à cette lecture qualifiant de « blasphématoire » *Hitler = SS*, Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio plaident pour une utilité de l’humour. Les auteurs se justifient en invoquant la vertu pédagogique que posséderait le rire. L’évocation d’un drame avec humour pouvant servir à prendre de la distance par rapport à celui-ci. Comme le résume Patrick Charaudeau, c’est par exemple le cas avec l’humour noir :

Il y a dans l’humour noir comme une invite à faire face à ce mystère, à dépasser cette incompréhension, cette menace et cette crainte en prenant une distance salutaire par

[27] Anne Chemin, « Le “Hitler = SS”, de Vuillemin et Gourio, en correctionnel. Les limites du second degré », *op. cit.*

[28] Line Karoubi (dir.), *Dictionnaire Compact Plus Larousse*, Paris, Larousse, 2008, p. 158.

[29] Aurélia Kalisky, « Mystères de la satire : Rire gris et humour barbare dans deux romans “après Auschwitz” », *art. cit.*, p. 157-158.

rapport aux valeurs traditionnelles que véhiculent ces domaines, et à les transcender en les plaçant dans un univers qui n'est pas pour de vrai, un univers du jeu qui suspend provisoirement le malheur. Ainsi peut s'exercer une véritable revanche vis-à-vis de tout ce qui serait intouchable [...].³⁰

L'argument développé par Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio est le contre-pied de cette convocation du rire dans l'optique d'une distanciation. En effet, selon eux, l'humour, et pour le coup l'humour gras, est le genre le plus approprié pour faire ressortir de la manière la plus forte qui soit l'horreur du génocide. Vraisemblablement inspiré par la chronique rédigée par Thierry Groensteen relative à la première édition d'*Hitler = SS*³¹, ce raisonnement permettant éventuellement d'évacuer l'impression que l'humour de Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio est simplement, gratuitement, provocateur, est tout d'abord formulé dans une lettre adressée à Serge Klarsfeld au fil de laquelle les auteurs revendiquent pleinement cette capacité didactique de leur cocktail détonant de catégories humoristiques transgressives comme apprentissage coup de poing de l'horreur nazie : « Notre livre n'est rien d'autre, puisqu'il faut s'en expliquer, qu'un violent réquisitoire contre le nazisme et la fantastique machine à générer l'horreur qu'ils ont mise au point [...]. Les révisionnistes minimisent cette insupportable machine de mort, nous la rendons, à notre avis, plus insupportable encore, par la force du trait grossi, du cliché amplifié, de la torture omniprésente et ludique de l'avilissement total et final³²... » Et Me Thierry Lévy plaide logiquement la cause des responsables d'*Hitler = SS* en exposant cette même conviction au tribunal : « Ces caricatures du génocide donnent sans doute une idée plus proche que ne pourront jamais le faire tous les commentaires³³. »

Cependant, c'est précisément cette dimension caricaturale qui constitue le cœur des débats. Aux yeux des détracteurs d'*Hitler = SS*, l'approche caricaturale des protagonistes juifs est perçue comme une dégradation, c'est-à-dire que « le ridicule offre une image dégradée de l'humain, l'artiste comique rabaisse celui dont il se joue par la satire, l'auteur du mot d'esprit tendancieux agresse celui dont il se rit³⁴. » En l'occurrence, est jugée dégradante et donc injurieuse l'utilisation du filtre antisémite comme ressort comique. Pour illustrer leur propos, l'accusation se réfère en particulier

[30] Patrick Charaudeau, « Des catégories pour l'humour ? », *Questions de communication*, n°10, 2006, p. 25.

[31] Lors de son article, Thierry Groensteen écrit : « il est sûr que l'humour ne rend pas, ici, la vérité plus supportable. Bien au contraire : ce cauchemar éveillé qui mêle aux images de mort celles d'une sexualité débridée, frénétique, ayant le goût du vide et du désespoir, nous donne à voir l'atroce réalité des chambres à gaz de plus près qu'aucune thèse historique ne pourra jamais le faire ». Thierry Groensteen, « Un certain malaise », *art. cit.*

[32] Anne Chemin, « Le "Hitler = SS" », de Vuillemin et Gourio, en correctionnel. Les limites du second degré », *art. cit.*

[33] *Ibid.*

[34] Véronique Sternberg-Greiner, *Le comique*, Paris, Flammarion, 2003, p. 223.

à la saynète intitulée « La connerie du siècle³⁵ ». Cette dernière a pour personnage principal un tailleur juif nommé Kronenberg, véritable archétype grossier du commerçant du Sentier : pourvu d'un gros nez, de cheveux frisés, se frottant en permanence les mains pour signifier sa cupidité, ce tailleur calculateur à ce point appâté par le gain financier exploite le marché qu'incarne pour lui le génocide en fournissant les Allemands en pyjamas rayés et étoiles jaunes. Il s'est même assuré l'exclusivité du marché en dénonçant ses concurrents, en conséquence déportés. Ainsi, *Hitler = SS* serait un titre assimilable à de l'injure raciale, non pas parce que ses auteurs seraient racistes (et ils se sont efforcés de démontrer le contraire) mais bien parce que le contenu de cette BD reprendrait à son compte, sous un versant humoristique, les fondamentaux des discours prônant la haine du Juif, de la rapacité sémite. Et ce racisme s'avérerait indéniable selon l'accusation constatant que la BD ne contient aucun indice quant à un potentiel traitement au second degré pourtant avancé par Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio durant les débats. Autrement dit, l'œuvre souffrirait de l'absence d'une clarification d'une quelconque revendication d'un message précis des auteurs dans l'album même.

Deux faits extérieurs aux procès viendraient renforcer cette idée. Premièrement, une partie de l'extrême droite française a salué la publication d'*Hitler = SS*. Résumant les troubles qu'entraînèrent la réalisation de celui-ci pour Philippe Vuillemin, *Libération* rappelle que « ce ne sont pas [tant] ses détracteurs qui [ont] gêné [ce dernier] que des admirateurs suspects, ceux qui lui demandaient : "Dessine-moi un juif"³⁶. » Deuxièmement, en 1989, avant la tenue du second procès, paraît aux éditions Loempia/Magic Strip une version amplifiée d'*Hitler = SS* dans la collection « Les beaux albums du Pr. Choron ». Parmi les saynètes inédites rajoutées, il y a celle intitulée « Interrogatoire ». Ouvrant l'album, ce roman-photo montre Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio interrogés par le Pr. Choron déguisé en nazi. Interprétant un officier SS mécontent de cette BD, les trois premières phrases qu'il prononce – qui sont aussi les premières répliques du roman –, annulent d'emblée l'idée qu'*Hitler = SS* ait pour objectif de glorifier le nazisme : « Ah ! Hitler = SS, c'est un bon titre, j'aime beaucoup ! L'idée est de qui ? Le titre, c'est bien, mais pour ce qu'il y a dedans, je vous félicite pas » déclare l'officier Choron regrettant que l'armée allemande y soit « traînée dans la merde³⁷. » Alors, après un premier procès, l'ajout de cette sorte d'avant-propos sous forme de roman-photo a certainement été voulu par les auteurs et ou l'éditeur afin de lever toute ambiguïté concernant la finalité de la BD. Ce qui, dans le même temps, constituerait un aveu de la part des auteurs reconnaissant que l'absence d'explication à l'intention du lecteur peut amener celui-ci à voir dans et avec *Hitler = SS* une accréditation des discours anti-juifs, un encouragement à partager ces conceptions antisémites. Cette éventualité soulève aussi le problème que

[35] Philippe Vuillemin, Jean-Marie Gourio, *Hitler = SS*, Paris, Éditions Comtel, 1988, p. 26-30.

[36] Mathieu Lindon, « L'androgynie au trait baveur », *op. cit.*

[37] Philippe Vuillemin, Jean-Marie Gourio, *Hitler = SS*, Paris, Loempia/Magic Strip, 1989.

déclenchèrent les choix d'édition d'*Hitler = SS*, ces décisions éditoriales qui étaient incontestablement à la base des procédures.

UNE DIFFUSION PROBLÉMATIQUE : UNE ÉDITION AU SUJET ET AU TRAITEMENT « TROP » VISIBLES

En 1987, chroniquant l'album *Hitler = SS* pour le magazine *Charlie & Pilote*, Rodolphe ne s'est pas trompé en écrivant :

En feuilletant les toutes premières pages de cet album géant (format 30 x 50) on apprend qu'il sort de l'imprimerie de Joseph Goebbels, qu'il est dédié à Mengele « qui nage comme un four », et le public est prévenu que « toute ressemblance avec six millions de personnes n'ayant jamais existé est purement fortuite ». On l'aura compris : comme à son habitude, le Vuillemin ne travaille pas précisément dans la dentelle ! Toutes les histoires figurant dans l'album [...] ont pour cadre les camps d'extermination nazis, et pour (tristes) héros, la connerie et la lâcheté universelle ! [...] D'où les grincements de dents de certains, d'où le fait que cet album n'a pas trouvé de diffuseur, d'où le fait que l'éditeur le vend directement, d'où le fait que c'est un tout petit tirage et qu'il vaut 300 francs, d'où le fait que c'est bien le diable si demain une ligue respectable ne le fait pas interdire, d'où le fait qu'une fois interdit et vendu sous le manteau, il vaudra beaucoup plus cher, d'où le fait que c'est une bonne affaire quand même de l'acheter !... P.S. : J'oubliais : en plus, il est terriblement drôle³⁸ !

Le journaliste a effectivement vu juste quant au devenir du titre, à un détail près : sur le marché de l'ancien la cote d'*Hitler = SS* est indéniablement élevée (de 50 € à 350 €³⁹), l'album étant tombé sous le coup d'une condamnation judiciaire. Toutefois, ce n'est pas cette édition de 1987 qui a mené Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio sur le banc des accusés mais une édition postérieure d'*Hitler = SS*.

Celui-ci a fait l'objet de quatre éditions différentes. En premier lieu, de 1984 à 1987, *Hitler = SS* est une série publiée par épisodes dans *Hara-Kiri*. Puis, dans le courant de l'année 1987, l'œuvre paraît chez EPCO sous forme d'album « à tirage limité à 1000 exemplaires⁴⁰ » uniquement disponibles sur commande auprès de l'éditeur. En 1989, une nouvelle version de l'album, cette fois-ci diffusé en librairie, est réalisée. Elle compte treize pages additionnelles inédites et est éditée chez Loempia/Magic Strip dans la collection « Les beaux albums du Pr. Choron ». Entre ces deux publications de type « album », en 1988, le titre a donné lieu à une édition « tronquée⁴¹ » chez

[38] Rodolphe, « *Hitler = SS* », *op. cit.*

[39] Michel Béra, Michel Denni, Philippe Mellot, *Trésors de la Bande Dessinée. BDM Catalogue encyclopédique 2007-2008*, Paris, Éditions de l'Amateur, 2006, p. 331.

[40] Collectif, *BD guide. Encyclopédie de la bande dessinée internationale, op. cit.*, p. 1158.

[41] Michel Béra, Michel Denni, Philippe Mellot, *Trésors de la Bande Dessinée. BDM Catalogue encyclopédique*



Ill. 1 / Jean-Marie Gourio et Philippe Vuillemin, *Hitler = SS*, publié dans *Hara-Kiri* en 1986 et réédité par les éditions Loempia / Magic-Strip en 1990 (DR)

Comtel. Publié sous forme de fascicule souple de quarante-sept pages, ce premier numéro reprenait neuf saynètes et trois illustrations. D'un montant de 28 francs, cette nouvelle version n'est pas vendue en librairie mais en kiosque. En conséquence, après une parution initiale au sein des pages de *Hara-Kiri* (dont seuls les lecteurs du magazine connaissaient l'existence d'*Hitler = SS*) et suite à une première édition reliée à faible tirage disponible exclusivement sur commande, avec la formule kiosque l'œuvre s'exposait au grand jour en devenant directement accessible à la vente sur place et, de surcroît, hors du circuit traditionnel des librairies.

Ainsi afin d'élargir le public – et d'accroître les ventes – d'*Hitler = SS*, cette édition kiosque reposait sur une simplification permettant de se procurer le titre de Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio et ce, grâce à trois facteurs. Premièrement, le principe du tirage limité est abandonné. Deuxièmement, le prix devient abordable : il suffit de déboursier 28 francs pour le fascicule contenant la moitié de la précédente édition au montant de 300 francs. Troisièmement, la distribution par kiosque du titre, comme lors des parutions dans *Hara-Kiri*, mais à une nuance près : toute personne se rendant chez le buraliste pour acheter un journal, un magazine, un timbre, des cigarettes ou un quelconque autre produit proposé par ce type de commerçant est susceptible de découvrir *Hitler = SS*, de le lire ou, au minimum, de le consulter sur place après avoir été interpellée par sa couverture. Cette dernière, identique à celle

de l'album paru chez EPCO, est « calquée sur celle du magazine allemand *Signal*⁴² », journal de propagande nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, et représente des déportés nus et faméliques achetant du savon avant d'entrer dans une chambre à gaz sous le regard sévère d'un officier SS. En outre, cette couverture décalée peut également attirer l'attention du client en raison de sa taille puisque pour cette édition Comtel a conservé les dimensions imposantes de l'album de 1987.

Néanmoins, sorti en kiosque le 17 février 1988, le fascicule *Hitler = SS* est « retiré de la vente le 1^{er} mars 1988 en vertu d'un arrêté du ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Charles Pasqua⁴³ » suite à une plainte déposée par de multiples associations juives et de déportés (voir *supra*). Pourtant, comme le souligne Philippe Vuillemin, les précédentes éditions n'avaient pas entraîné de réception négative : « [...] *Hitler = SS* est paru au départ dans *Hara-Kiri* [...] sans problème. Alors, on a sorti un album à tirage limité [...] et l'on a vendu le tirage sans problème non plus⁴⁴. » Et ce, même si des éditeurs s'étaient montrés frileux à l'idée de commercialiser une réimpression en album : « Quand on a pensé à l'album, c'est vrai qu'on l'a présenté à plusieurs maisons d'édition, dont Futuro, qui a hésité à en faire un petit bouquin sous le manteau, mais personne n'était chaud. C'est pour cela que la sortie fut décidée en édition limitée⁴⁵. » Cependant, basée sur une nouvelle accessibilité pensée pour attirer un large lectorat, la formule kiosque s'accompagne d'une visibilité de l'œuvre dans l'espace public que n'offraient pas les parutions antérieures, une visibilité que le duo Vuillemin/Gourio a tout de suite vu d'un mauvais œil : « En réalité les emmerdes ont commencé le jour où c'est paru en kiosque, à gros tirage et à prix bas. Gourio et moi on sentait le coup venir, on se disait : "si on sort ça en kiosque, c'est sûr qu'on va se faire aligner !" [...] Et donc, dès la sortie en kiosque, boum ! tout de suite ça nous est tombé sur le crâne : les bouquins ont été saisis et on a eu le procès !⁴⁶ » se souvient Philippe Vuillemin.

À l'époque où la bande dessinée est majoritairement méprisée par la sphère intellectuelle et par les autres médias, l'erreur des auteurs et de l'éditeur d'*Hitler = SS* apparaît être cette émancipation de l'œuvre vis-à-vis de la logique de distribution précédente, à savoir la prépublication au sein d'un magazine puis l'édition en album vendue en librairie. La responsabilité du nouveau choix éditorial de diffusion d'*Hitler = SS* comme point de départ de la tourmente judiciaire du trio Vuillemin/Gourio/Moreau se confirmerait au regard de la réception, à la même époque, d'une autre production BD intitulée *La patrouille des Libellules*. Scénarisée par Yann et dessinée par Marc Hardy, cette série comique raconte les tribulations d'une troupe de jeannettes prises dans

[42] Collectif, *BD guide. Encyclopédie de la bande dessinée internationale*, op. cit., p. 1158.

[43] Anne Chemin, « Le "Hitler = SS", de Vuillemin et Gourio, en correctionnelle. Les limites du second degré », op. cit.

[44] Numa Sadoul, *Vuillemin. Entretiens avec Numa Sadoul*, op. cit., p. 145.

[45] *Ibid.*, p. 145.

[46] *Ibid.*, p. 145.

l'engrenage du second conflit mondial. Cette intrigue est parsemée de nombreuses représentations humoristiques de la Shoah dont le traitement esthétique-technico-éthique est similaire à celui du titre que signent Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio. En effet, des personnages physiquement et psychologiquement caricaturaux évoluent dans un univers diégétique en décalage avec le sérieux et la réalité des événements, dans un monde aux dialogues caustiques et ou relevant d'un cynisme à double-sens évoquant le génocide avec légèreté et dérision. Prépubliée dans *Circus* entre 1984 et 1987, *La patrouille des Libellules* a, en parallèle, été éditée en trois albums chez Glénat entre 1985 et 1988⁴⁷. Logiquement, ces derniers auraient donc dû conduire Yann, Marc Hardy et Jacques Glénat devant les tribunaux. Mais, il n'en fut rien. Les auteurs et l'éditeur n'ont été les sujets d'aucune plainte déposée et n'auraient même jamais été visés par les associations s'indignant de et s'attaquant à la parution d'*Hitler = SS* dont l'édition kiosque est sortie la même année que le troisième volume de *La patrouille des Libellules*. D'une part, leurs albums ont exclusivement été distribués en librairie. Et, d'autre part, en dépit de l'importance croissante de gags relatifs à cette tragédie au sein de *La patrouille des Libellules*, dans le péri-texte de chaque tome de cette série, les mentions sont plutôt discrètes en ne constituent jamais l'élément central et majeur de l'illustration de la première de couverture ou du résumé de la quatrième de couverture. Au total, cette visibilité moindre sur la couverture, premier élément d'une BD « offert » à l'œil critique du public qu'il soit ou non lecteur de l'œuvre, pour ce cas-ci, diffusée de manière traditionnelle et donc « restreinte » en comparaison à *Hitler = SS*, explique peut-être pourquoi les auteurs et l'éditeur de *La patrouille des Libellules* n'ont, quant à eux, jamais été inquiétés par la justice.

CONCLUSION

Au final, après un premier jugement rendu le 28 juin 1989 par la dix-septième Chambre du tribunal correctionnel de Paris relaxant Gilles Moreau, Jean-Marie Gourio et Philippe Vuillemin, le 26 avril 1990, la onzième Chambre des appels correctionnels de Paris a, quant à elle, estimé que :

[...] le caractère systématique de l'illustration, par des personnages censés représenter la culture juive, de la bassesse, de l'appât du gain, de la veulerie, de la délation a, nécessairement (et malgré les bonnes intentions de scénaristes et d'un dessinateur de talent alléguées par la défense) pour effet pervers de conduire le lecteur non averti (à qui cette bande dessinée est en définitive destinée) à penser que les juifs sont dans leurs comportements et dans leurs sentiments semblables à ceux qui leur sont présentés. Sans doute une certaine distanciation peut-elle se faire en raison de l'outrance même des caricatures et des situations. Mais on ne peut oublier que dès la couverture de la

[47] Yann, Marc Hardy, *La patrouille des Libellules*, n° 1, « Le chien des Cisterciens », Grenoble, Glénat, 1985.

– *La patrouille des Libellules*, n° 2, « Défaite éclair », Grenoble, Glénat, 1987.

– *La patrouille des Libellules*, n° 3, « Requiem pour un Pimpf », Grenoble, Glénat, 1988.

brochure ce sont des caricatures de déportés juifs qui donnent le ton de l'ouvrage par l'utilisation simultanée et cumulative des symboles hélas trop classiques auxquels ont recours les antisémites pour représenter les juifs⁴⁸.

En conséquence, la Cour conclut que :

Pour louable qu'ait été le mobile des auteurs de cette brochure (rappel de l'horreur des camps nazis), le résultat néanmoins atteint pour le lecteur moyen à qui cette bande est en définitive destinée, est celui d'accréditer, sur le compte des juifs, une vision avilissante qui n'est pas liée seulement à la déportation dans les camps mais à des caractéristiques qui leur seraient spécifiques. Aussi la Cour se doit-elle de considérer que l'élément intentionnel du délit d'injures raciales à l'égard de la communauté juive est ici constitué puisqu'elle constate que, fût-ce, il faut le répéter, avec les meilleures intentions, la volonté de représenter les juifs sous cet aspect dévalorisant était bien celui des auteurs de cette bande dessinée⁴⁹.

N'acceptant pas ce jugement, le duo Vuillemin/Gourio et Gilles Moreau a décidé de déposer un pourvoi en cassation. Cependant, celui-ci est resté sans suite, les condamnés n'ayant pas effectué les procédures nécessaires. Toute personne exécutant une demande de pourvoi en cassation dispose de cinq jours pour transmettre son mémoire à la cour, c'est-à-dire l'argumentaire et les pièces qui seront convoqués au procès afin de plaider pour que la Cour casse le précédent jugement. Toutefois, dans le cas de Gilles Moreau, Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio, ces derniers n'ont jamais transmis leur mémoire. Peut-être par lassitude ou par épuisement ont-ils souhaité abandonner, peut-être n'ont-ils pas tenu à engager davantage d'argent dans cette affaire craignant peut-être une condamnation plus lourde. En conséquence, le 2 octobre 1990, « attendu qu'aucun moyen n'[a été] produit à l'appui du pourvoi, que l'arrêt attaqué [était] régulier en la forme et que les faits souverainement constatés justifiaient la qualification et les peines⁵⁰ », la Cour de cassation de Paris « [a] rejet[é] le pourvoi et condamn[é] les demandeurs aux dépens⁵¹. » Entre-temps, la version d'« *Hitler= SS* [...] publiée par les éditions Magic Strip [a été] interdite de vente aux mineurs, mais aussi d'exposition et de toute publicité extérieure, par un arrêté pris le 2 juillet par M. Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur. "Cette revue évoque de manière extrêmement dévalorisante l'holocauste dans les camps de concentration, indique l'arrêt⁵²." »

[48] Arrêt Cour d'appel de Paris n° 89/6611 prononcé publiquement le jeudi 26 avril 1990 par la 11^e Chambre des appels correctionnels, Section B.

[49] *Ibid.*

[50] Arrêt Cour de cassation de Paris n° 90-83.931 N prononcé publiquement le 2 octobre 1990 par M. Berthiau, conseiller doyen, fons de président.

[51] *Ibid.*

[52] Auteur non communiqué, « La bande dessinée Hitler = SS interdite de vente et de publicité aux mineurs », *Le Monde*, 5 juillet, 1990.

Cet arrêté ministériel et le contenu des débats montrent que sous l'appellation « injures raciales », le procès a été sous-tendu par deux enjeux soutenus par l'accusation. Premièrement, la volonté d'énoncer un jugement – uniquement moral – à l'adresse de l'association humour et Shoah. Deuxièmement, l'utilisation du filtre antisémite pour représenter les Juifs a été judiciairement condamnée. Ainsi le second versant de cette condamnation transcende-t-il la problématique des représentations du génocide pour s'inscrire dans un thème dominant à l'époque de la parution d'*Hitler = SS* : la lutte contre le racisme. Depuis la création de SOS Racisme, les pouvoirs politiques qui se sont succédés ont positionné le combat contre le racisme comme une priorité judiciaire ; comme cela est actuellement le cas pour la pédophilie depuis les affaires Dutroux et d'Outreau.

Philippe Vuillemin ne cache pas avoir « toujours trouv[é] un peu bêtes⁵³ » la saisie et l'interdiction d'*Hitler = SS* en France. Mais, ce qui l'agace certainement davantage est la constance des journalistes à lui rappeler qu'une de ses œuvres est sous le coup d'une interdiction :

Chaque fois qu'on me sort ce bouquin, je me dis qu'il va falloir que je me défende, que je me justifie. Avec Gourio, on ne s'est pas attardé dessus ; après le procès on pensait que c'était fini. Or, c'est vrai que depuis lors, on traîne ça comme une casserole. Une casserole qui rebondira et nous reviendra à la gueule jusqu'à la fin de nos jours ! De toute façon, il est hors de question qu'on le republie, sauf quand les temps seront moins durs⁵⁴.

D'ailleurs, il stipule avoir refusé une réédition d'*Hitler = SS* en janvier 1996 : « Un éditeur belge voulait le ressortir en profitant du fait que j'étais président d'Angoulême mais, là, ç'aurait été de la provocation. Comme c'est de l'histoire ancienne, je n'ai pas envie de me justifier encore, de trouver des arguments, des explications⁵⁵. » Surtout qu'à peine un mois avant, en décembre 1995, le titre qui était paru en Espagne au début des années 1990 venait d'être interdit à la vente et son éditeur espagnol condamné par le Tribunal constitutionnel de Barcelone. Comme le résume *Le Monde* :

L'album, qui était publié en Espagne par Makoki, avait été condamné après une plainte de l'Amicale de Mauthausen et du B'nai B'rith d'Espagne. L'éditeur s'était défendu au nom de la liberté d'expression et en faisant valoir que l'intention des auteurs était de se moquer de la résurgence des courants néonazis en Europe. Mais le Tribunal constitutionnel de Barcelone a confirmé la sentence en expliquant que « chaque vignette, dans chaque dessin, chaque texte était une agression en soi », et que tout l'album était un « appel à la violence via l'humiliation⁵⁶. »

[53] Christophe Derouet, « Vuillemin – J'aime quand c'est baveux », *op. cit.*

[54] Numa Sadoul, *Vuillemin. Entretiens avec Numa Sadoul, op. cit.*, p. 146-147.

[55] *Ibid.*, p. 149.

[56] Auteur non communiqué, « Hitler = SS, de Philippe Vuillemin et Jean-Marie Gourio »,

Outre un impact direct sur la diffusion d'*Hitler = SS*, les procédures à son encontre ont pu décourager d'autres auteurs et éditeurs à aborder par le rire – et surtout par le rire gras – le génocide et ce, avant même que les procès n'aient eu lieu et que les verdicts n'aient été prononcés. En effet, cela pourrait bien être le cas de Yann, Marc Hardy et Jacques Glénat interrompant définitivement après trois tomes *La patrouille des Libellules*. Annoncé à la fin du troisième volume et programmé pour 1989, le quatrième opus intitulé « Pas d'ausweiss pour Auschwitz » n'a jamais vu le jour et n'a même jamais été prépublié car la série a été abandonnée dans le courant de l'année 1988 : « Les ventes n'étaient plus suffisantes. L'éditeur n'y croyait plus, il aurait voulu que nous fassions autre chose. Il était prêt éventuellement par la suite à en reprendre un... Mais à partir du moment où l'éditeur n'y croit pas, cela ne vaut pas la peine de poursuivre. On avait un contrat de cinq albums chez Glénat, mais on a préféré arrêter⁵⁷ » raconte Marc Hardy.

Pour autant, au-delà de la rentabilité de l'œuvre et du soutien moral de l'éditeur mis en cause, il ne paraît pas impossible que les poursuites judiciaires nées de la parution d'*Hitler = SS* aient pu influencer le choix de Glénat, voire même celui de Yann et de Marc Hardy. Concrètement, le troisième volet de *La patrouille des Libellules* est sorti en mars 1988. C'est-à-dire qu'environ un mois après la saisie des exemplaires pour kiosque d'*Hitler = SS* était éditée une autre BD proposant des séquences humoristiques sur la Shoah s'inscrivant dans la même veine comique que l'œuvre aux fascicules confisqués et dont les auteurs et l'éditeur faisaient l'objet d'une plainte menant à un procès. Compte tenu d'un tel contexte et dans l'optique d'un nouvel opus de *La Patrouille des Libellules* signalant cette fois-ci dès l'intitulé du tome (« Pas d'ausweiss pour Auschwitz ») son traitement humoristique de la Shoah, Glénat, qui aurait en premier souhaité l'arrêt de cette série, craignait peut-être que *La Patrouille des Libellules* ne soit perçue comme un « *Hitler = SS* bis » et aurait donc appréhendé le fait d'être accusé « d'injures raciales » à l'instar de Gilles Moreau. Bien sûr, il est tout aussi probable que les auteurs, effrayés à l'idée d'être poursuivis pour « complicité d'injures raciales », aient également voulu ou accepté de stopper leur série.

Au final, certes écœuré par les jugements et lassé de devoir encore entendre parler de cette affaire judiciaire vieille de plus de 20 ans, Philippe Vuillemin n'en renie pas pour autant sa BD, même s'il reconnaît qu'à notre époque « [il] ne [la] ferai[t] pas [car] ce serait du suicide⁵⁸. » Un suicide, en effet, en raison de l'intensité de la mémoire du génocide juif dans l'espace public français ; un souvenir, de surcroît, nettement plus vif que durant la fin des années 1980 et le début de la décennie suivante. D'ailleurs, cette amplification de la mémoire et les procédures sanctionnant la publication d'*Hitler = SS* expliqueraient peut-être la rareté de bandes dessinées parues en France

Le Monde, 19 janvier 1996.

[57] www.hardymarc.com.

[58] Numa Sadoul, *Vuillemin. Entretiens avec Numa Sadoul*, op. cit., p. 146.

traitant avec humour de la Shoah. Concrètement, l'exemple, la mise en garde qu'est susceptible d'incarner le cas judiciaire *Hitler= SS* auprès des professionnels du milieu BD a pu décourager auteurs et éditeurs à approcher par le rire un événement dont le souvenir se situe, de plus, à l'épicentre des discours et injonctions mémorielles de la société française. Depuis que la dernière réédition d'*Hitler = SS* est tombée sous le coup d'une double interdiction, aucune BD au contenu associant humour et extermination des Juifs d'Europe n'a été publiée dans l'Hexagone avant l'année... 2005. Dans le courant de celle-ci, les éditions Casterman adaptent *Achtung Zelig* de Krystian Rosenberg et Krzysztof Gawronkiewicz⁵⁹. Dans cet album, un père et son fils juifs polonais au physique de monstres fuient la déportation. Sur leur route, ils rencontrent une patrouille allemande dirigée par Émile, un ancien clown excentrique arborant un chapeau pointu orné de croix gammées, et d'autres personnages tous plus improbables les uns que les autres tels les deux soldats de l'armée populaire déguisés en chat. Tous les protagonistes de la diégèse les prennent pour des chats tant qu'ils n'ont pas enlevé leur masque. L'humour de cette bande dessinée s'articule autour de l'absurde pour traiter de la fuite des victimes, du sadisme des bourreaux et du rapport qu'entretiennent les deux. Cette oeuvre à l'humour parfois noir mais, contrairement à *Hitler = SS*, jamais caricatural, a connu un accueil dithyrambique. Défini comme « décapant⁶⁰ », « décalé⁶¹ » par la presse spécialisée, *Achtung Zelig* « évoqu[e] [pour celle-ci] bien plus le *Rhinocéros* de Ionesco que le *Maus* de Spiegelman⁶² » en « utilis[ant] l'absurde à bon escient, au service d'une peinture des agissements humains les plus abominables⁶³ » aux dialogues « empreints d'une poésie lugubre⁶⁴. » Ainsi *Achtung Zelig* prouve-t-il qu'associer rire et Shoah ne constitue pas forcément une mauvaise blague.

[59] Krzysztof Gawronkiewicz, Krystian Rosenberg, *Achtung Zelig !*, trad. du polonais par Weronika Kasprzak, Pantin, Casterman, 2005.

[60] Auteur non communiqué, « Achtung Zelig », *Bdetente*, 2005.

[61] Vincent, « Achtung Zelig ! », *BDselection*, 28 septembre, 2005.

[62] Didier Pasamonik D., « Achtung Zelig ! – Gawronkiewicz & Rosenberg – Casterman », *ActuaBD*, 20 septembre 2005.

[63] *Ibid.*

[64] Librairie L'Hydragon, « Achtung Zelig ! », *Canal BD magazine*, n° 45, décembre 2005, p. 42.